

**ARRÊTÉ N°2026-77a DU MAIRE
DE DÉLÉGATION DE FONCTION À UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

Retire et remplace l'arrêté n°2026-77

Le Maire de la commune de PANAZOL,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sous sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal, élection du Maire et des Adjoints au Maire ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ;

Considérant que pour faciliter la bonne administration de la commune et une meilleure réactivité des services municipaux, il convient de conférer une délégation de fonction à **Monsieur David PENOT** ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Une délégation permanente de fonction est accordée à **Monsieur David PENOT**, Conseiller Délégué aux relations avec les associations.

ARTICLE 2 : La délégation de fonction accordée à **Monsieur David PENOT** est limitée aux affaires relevant de la compétence de la commune dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des associations dans leurs projets et manifestations, en cas d'empêchement de M. Laurent CHASSAT, ce dernier étant prioritairement titulaire de la délégation
- La coordination des événements associatifs, en cas d'empêchement de M. Laurent CHASSAT, ce dernier étant prioritairement titulaire de la délégation
- La valorisation du dynamisme associatif communal

ARTICLE 3 : Cette délégation de fonction n'emporte pas délégation de signature.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Comptable du SGC de Limoges et Amendes et Monsieur le Préfet de la Haute Vienne

Fait à Panazol le

Notifié le :

5 Juin 2026



Le Maire
Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : ARRETE-77A

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/06/2026

Objet : Déclination de fonction d'un conseiller d'arrondissement David PENOT - Annule et remplace l'arrêté 2026-77

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 10/06/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : ARRETE77a-Déclination de fonction d'un conseiller d'arrondissement-D.PENOT.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260605-ARRETE-77A-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/06/2026